



Sci en succession dont l'associé est décédé

Par **boldo**, le **26/08/2010** à **21:00**

Bonjour,

nous avons une sci ,je suis veuve depuis 5 ans , les frais de notre sci sont depuis 7 ans à ma charge,mon mari avait contracté un crédit auprès de notre banque au nom de la sci,pour payer l'achat du terrain,

à son décès le pret était remboursé, par l'assurance vie.

un de mes enfants à la majorité des parts, c'est à dire 51 % et le reste divisé entre moi et mes deux autres enfants,celui qui a la majorité des parts est divorcé avec 4 enfants dont 3 avec son ex épouse, cette situation ne pourrait convenir, car s'il arriverait un malheur quelle serait la meilleure solution ?

merci de bien vouloir me renseigner,

Par **Adonis**, le **26/08/2010** à **21:11**

Bonsoir,

Que souhaitez vous faire exactement ?

Quel malheur redoutez vous ?

Bien cordialement

Adonis

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **03:29**

Je suppose que vous pensez à un décès de votre fils et vous voulez protéger ses enfants ?